

**PROCÈS-VERBAL**

Séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 20 mars 2018 à 19h30 à l'Hôtel de ville de la Municipalité des Cèdres au 1060, chemin du Fleuve, Les Cèdres (Québec), J7T 1A1

**Présences :**

Les conseillers Mme Aline Trudel, MM. Michel Proulx, Serge Clément, Bernard Daoust, Louis Thauvette et Marcel Guérin, sous la présidence du maire, M. Raymond Larouche

**Sont également présents :**

M. Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire trésorier agissant à titre de secrétaire de la séance  
Mme Chantal Primeau, adjointe à la direction générale et greffe

Ayant constaté le quorum, le président d'assemblée, M. Raymond Larouche, déclare la séance légalement ouverte.

**2018-03-70**

**Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Aline Trudel  
Appuyé par Bernard Daoust  
Et résolu

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 20 mars 2018 comme suit:

L'ordre du jour se lit comme suit :

**Moment de réflexion**

**1. Ordre du jour**

1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 20 mars 2018

**2. Adoption du procès-verbal**

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 février 2018

**3. Affaires financières**

3.1 Acceptation des comptes du 15 février au 21 mars 2018

3.2 Acceptation de la liste des bons de commande du 7 février au 5 mars 2018

3.3 Demandes de subventions, financement et autre

3.3.1 Mlle Camille Leduc : compétition de Flag-football / Politique de subvention à l'élite – volet sportif

3.3.2 Mlle Clara Schweitzer : compétition de Cheerleading / Politique de subvention à l'élite – volet sportif

3.3.3 Mlle Haylee Reid : compétition de Cheerleading / Politique de subvention à l'élite – volet sportif

3.3.4 Mlle Noémie Roy : compétition de Cheerleading / Politique de subvention à l'élite – volet sportif

3.3.5 Biennale littéraire des Cèdres – 5<sup>e</sup> édition

- 3.3.6 Mme Martine Asselin : Politique de soutien à l'intégration pour famille vivant avec une personne ayant une déficience intellectuelle ou physique
  - 3.3.7 Club Optimiste Les Cèdres : encan annuel
  - 3.3.8 Diocèse de Valleyfield : achat de deux billets pour le souper bénéfique des Œuvres de l'Évêque
- 3.4 Paiement de différentes factures affectées à des règlements d'emprunt

#### **4. Urbanisme, Environnement et Gestion du territoire**

- 4.1 Commission de protection du territoire agricole : utilisation à une fin autre que l'agriculture temporaire – lots 4 704 303 et 4 707 304, chemin Saint-Féréol
- 4.2 Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) : demandes acceptées
  - 10-12, rue Saint-Joseph (lot 2 048 359) : travaux de peinture
  - 1107-1109, chemin du Fleuve (lot 2 047 461) : ajout de 4 fenêtres en façade côté sud
- 4.3 Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) : dépôt d'un mémoire dans le cadre du projet de réfection de la digue de la centrale des Cèdres
- 4.4 Demande de dérogation mineure pour le 154, rue Leroux (lot 2 048 716) : marges latérales
- 4.5 Cessions pour fins de parcs, de terrain de jeux et d'espaces naturels
  - 4.5.1 Lot 2 046 418 (lots projetés 6 120 158, 6 120 159 et 6 120 160 – montée Marsan et rue Daviau)
  - 4.5.2 Lot 2 046 133 (lots projetés 6 220 680 et 6 220 681– chemin Saint-Féréol)

#### **5. Règlements**

- 5.1 Adoption du second projet de règlement numéro 395-6-2018 modifiant le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements afin de modifier certaines dispositions relatives à certains usages; apporter des corrections; régir la construction et l'implantation de bâtiments principaux et accessoires, régir les conditions à certains abattage d'arbres; modifier certaines dispositions sur l'aménagement des aires de stationnement; modifier le périmètre du noyau villageois; intégrer des disposition relatives aux contraventions, pénalités et recours et retirer une norme sur les enseignes
- 5.2 Avis de motion - règlement numéro 395-6-2018 modifiant le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements afin de modifier certaines dispositions relatives à certains usages; apporter des corrections; régir la construction et l'implantation de bâtiments principaux et accessoires, régir les conditions à certains abattage d'arbres; modifier certaines dispositions sur l'aménagement des aires de stationnement; modifier le périmètre du noyau villageois; intégrer des disposition relatives aux contraventions, pénalités et recours et retirer une norme sur les enseignes
- 5.3 Adoption du règlement numéro 420-2018 décrétant un emprunt de 517 500\$ relatif à la construction de vingt-trois installations septiques
- 5.4 Adoption du règlement numéro 304-10-2018 modifiant le règlement du plan d'urbanisme numéro 304-2008 et ses amendements afin de modifier le périmètre du noyau villageois

## **6. Affaires administratives**

6.1 Dépôt de la liste des documents ayant atteint leur durée de vie

## **7. Affaires municipales**

7.1 Dépôt du rapport des activités du trésorier d'élection en regard de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ c. E-2.2) pour l'année 2017

## **8. Ressources humaines**

8.1 Comité de la santé et sécurité au travail : modification des membres

8.2 Démission de Luc Durand à titre de chef d'équipe

## **9. Infrastructures et travaux publics**

9.1 Autorisation pour l'implantation d'un arrêt obligatoire temporaire amovible à l'intersection des rues Bissonnette et des Lilas

9.2 Mandat de services professionnels d'ingénierie / réfection du poste de suppression d'aqueduc Saint-Féréol

9.3 Aide à l'amélioration du réseau routier municipal : approbation des dépenses

## **10. Service de sécurité incendie**

10.1 Autorisation pour procédure d'accréditation pour l'enseignement des programmes de formation des premiers répondants

## **11. Divers et correspondance**

### **Parole au Conseil**

### **Levée de la séance ordinaire**

#### **2018-03-71 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 février 2018**

ATTENDU QUE les élus ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 février 2018 et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par Aline Trudel  
Appuyé par Marcel Guérin  
Et résolu

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 février 2018 est adopté le tout en conformité du Code municipal.

**Adopté à l'unanimité**

#### **2018-03-72 Acceptation des comptes du 15 février au 21 mars 2018**

Il est proposé par Louis Thauvette  
Appuyé par Aline Trudel  
Et résolu

QUE le Conseil approuve le paiement des comptes du 15 février au 21 mars 2018 inscrits au journal des déboursés et tel que détaillé sur les listes des comptes payés dûment déposées aux membres du Conseil;

<b>FONDS D'ADMINISTRATION</b>		<b>MONTANT PAYÉ</b>
▪ Paiement par chèques		320 029.36\$
▪ Chèques annulés		(431.16\$)
▪ Paiements par prélèvement bancaire		228 141.09\$
▪ Prélèvements bancaires annulés		0\$
▪ Salaires versés – paies numéros 6 à 8		120 054.25\$
▪ Contribution de l'employeur		16 649.11\$
<b>FONDS DES RÈGLEMENTS</b>		
▪ 960002 à 9600203		3 367.34\$

QUE le Conseil autorise le secrétaire-trésorier à effectuer les paiements requis pour les différents fonds.

**Adopté à l'unanimité**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

\_\_\_\_\_  
Jimmy Poulin  
Directeur général et secrétaire-trésorier

2018-03-73

**Acceptation de la liste des bons de commande du 7 février au 5 mars 2018**

Il est proposé par Aline Trudel  
Appuyé par Bernard Daoust  
Et résolu

QUE conformément à l'article 961.1 du Code municipal, le rapport des dépenses présenté à cette séance inclus également le rapport des autorisations de dépenses émis au cours du mois précédent;

QUE la présente certifie que la liste des bons de commandes et la liste des engagements financiers de l'année 2018 transmises par le secrétaire-trésorier à chaque membre du Conseil, et émises le 5 mars 2018 ont été acceptées par le Conseil municipal à cette séance.

<b>BONS DE COMMANDES</b>		<b>MONTANT PAYÉ</b>
▪ Liste des bons de commandes		156 213.03\$
▪ Listes des engagements financiers (ententes)		631 522.35\$

**Adopté à l'unanimité**

2018-03-74

**Demande de subventions, financement et autre  
Mlle Camille Leduc : compétition de Flag-football / Politique de subvention à l'élite – volet sportif**

ATTENDU la demande de subvention à l'élite – volet sportif pour Mlle Camille Leduc, membre de l'équipe Flag Football Lac-St-Louis;

ATTENDU QU'elle a participé à une compétition les 14-15 janvier dernier à Sarasota en Floride;

ATTENDU QUE la demande de subvention s'inscrit dans la Politique de subvention à l'élite / volet sportif;

Il est proposé par Aline Trudel  
Appuyé par Michel Proulx  
Et résolu

D'ACCORDER une subvention de 250\$ à Mlle Camille Leduc, membre de l'équipe Flag Football Lac-St-Louis conformément à la Politique de subvention à l'élite / volet sportif.

**Adopté à l'unanimité**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

---

Jimmy Poulin  
Directeur général et secrétaire-trésorier

**2018-03-75**

**Demande de subventions, financement et autre**

***Mlle Clara Schweitzer : compétition de Cheerleading / Politique de subvention à l'élite – volet sportif***

ATTENDU la demande de subvention à l'élite – volet sportif pour Mlle Clara Schweitzer, membre de l'équipe Wrecking Pack du Centre Coyote à Candiac;

ATTENDU QU'elle participera, en 2018, à plusieurs compétitions de calibre élite dont le Championnat du monde Cheerleading qui se déroulera à Orlando, en Floride, du 25 avril au 2 mai 2018;

ATTENDU QUE la demande de subvention s'inscrit dans la Politique de subvention à l'élite / volet sportif;

Il est proposé par Aline Trudel  
Appuyé par Louis Thauvette  
Et résolu

D'ACCORDER une subvention de 250\$ à Mlle Clara Schweitzer, membre de l'équipe Wrecking Pack du Centre Coyote à Candiac conformément à la Politique de subvention à l'élite / volet sportif.

**Adopté à l'unanimité**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

---

Jimmy Poulin  
Directeur général et secrétaire-trésorier

**2018-03-76 Demande de subventions, financement et autre**  
***Mlle Haylee Reed : compétition de Cheerleading / Politique de subvention à l'élite – volet sportif***

ATTENDU la demande de subvention à l'élite pour Mlle Haylee Reid, membre de l'équipe des Flyers de Pierrefonds;

ATTENDU QU'elle participera, en 2018, à plusieurs compétitions de calibre élite notamment au Championnat national de Niagara Falls qui se déroulera du 6 au 8 avril 2018;

ATTENDU QUE la demande de subvention s'inscrit dans la Politique de subvention à l'élite / volet sportif;

Il est proposé par Louis Thauvette  
Appuyé par Bernard Daoust  
Et résolu

D'ACCORDER une subvention de 250\$ à Mlle Haylee Reid, membre de l'équipe des Flyers de Pierrefonds conformément à la Politique de subvention à l'élite / volet sportif.

**Adopté à l'unanimité**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

---

Jimmy Poulin  
Directeur général et secrétaire-trésorier

**2018-03-77 Demande de subventions, financement et autre**  
***Mlle Noémie Roy : compétition de Cheerleading / Politique de subvention à l'élite – volet sportif***

ATTENDU la demande de subvention à l'élite pour Mlle Noémie Roy, membre de l'équipe des Flyers de Pierrefonds;

ATTENDU QU'elle participera, en 2018, à plusieurs compétitions de calibre élite notamment au Championnat national de Niagara Falls qui se déroulera du 6 au 8 avril 2018;

ATTENDU QUE la demande de subvention s'inscrit dans la Politique de subvention à l'élite / volet sportif;

Il est proposé par Bernard Daoust  
Appuyé par Marcel Guérin  
Et résolu

D'ACCORDER une subvention de 250\$ à Mlle Noémie Roy, membre de l'équipe des Flyers de Pierrefonds conformément à la Politique de subvention à l'élite / volet sportif.

**Adopté à l'unanimité**

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

---

Jimmy Poulin  
Directeur général et secrétaire-trésorier

#### **2018-03-78      Demande de subventions, financement et autre *Biennale littéraire des Cèdres – 5<sup>e</sup> édition***

ATTENDU la tenue de la 5<sup>e</sup> édition de la Biennale littéraire des Cèdres qui se déroulera le 10 juin prochain ;

ATTENDU la demande de commandite de l'organisme afin de soutenir ce festival de littérature ;

ATTENDU la recommandation du Comité des loisirs et de la culture ;

Il est proposé par    Louis Thauvette  
Appuyé par            Bernard Daoust  
Et résolu

D'ACCORDER une subvention de 1 000\$ à la Biennale littéraire des Cèdres dans le cadre de la 5<sup>e</sup> édition qui se déroulera le 10 juin 2018.

**Adopté à l'unanimité**

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

---

Jimmy Poulin  
Directeur général et secrétaire-trésorier

#### **2018-03-79      Demande de subventions, financement et autre *Mme Martine Asselin : Politique de soutien à l'intégration pour famille vivant avec une personne ayant une déficience intellectuelle ou physique***

ATTENDU la demande de subvention de Mme Martine Asselin (pour Mme Joannie Lalonde) afin qu'elle puisse bénéficier d'une maison de répit ainsi que des services de gardiennage au Répit le Zéphyr;

ATTENDU QUE la demande s'inscrit dans la Politique de soutien à l'intégration pour famille vivant avec une personne ayant une déficience intellectuelle ou physique;

Il est proposé par    Marcel Guérin  
Appuyé par            Michel Proulx  
Et résolu

D'ACCORDER une subvention de 250\$ à Mme Martine Asselin (pour Mme Joanie Lalonde) conformément à la Politique de soutien à l'intégration pour famille vivant avec une personne ayant une déficience intellectuelle ou physique.

**Adopté à l'unanimité**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

\_\_\_\_\_  
Jimmy Poulin  
Directeur général et secrétaire-trésorier

**2018-03-80      Demande de subventions, financement et autre  
*Club Optimiste Les Cèdres : encan annuel***

ATTENDU QUE le Club Optimiste Les Cèdres sollicite la participation de la Municipalité pour la tenue de l'encan annuel qui se déroulera les 5 et 6 mai 2018 ;

ATTENDU QUE la demande concerne le prêt de matériel, véhicule et personnel, l'utilisation du dôme et de la cour municipale ainsi que la location d'un chapiteau afin de permettre la vente de menus articles ;

ATTENDU la demande de prix conformément à la Politique d'acquisition de biens et services pour la location d'un chapiteau ;

Il est proposé par    Marcel Guérin  
Appuyé par            Aline Trudel  
Et résolu

QUE la Municipalité participe à l'encan annuel du Club Optimiste Les Cèdres et autorise le prêt de matériel, un véhicule et un employé, et l'utilisation du dôme et de la cour municipale ;

D'ACCEPTER la soumission de *Chapiteau National* pour la location d'un chapiteau de dimension 30 x 40 au coût de 1 000\$ (taxes en sus) ;

QUE le nettoyage du site après l'encan soit effectué par le Club Optimiste Les Cèdres.

**Adopté à l'unanimité**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

\_\_\_\_\_  
Jimmy Poulin  
Directeur général et secrétaire-trésorier



**2018-03-81 Diocèse de Valleyfield : achat de deux billets pour le souper bénéfique des Œuvres de l'Évêque**

ATTENDU l'invitation du diocèse de Valleyfield à participer au souper bénéfique des Œuvres de l'Évêque de Valleyfield qui se déroulera le 11 avril prochain;

ATTENDU la mission du diocèse;

Il est proposé par Louis Thauvette  
Appuyé par Michel Proulx  
Et résolu

D'ACHETER deux billets au coût de 60 \$ chacun et de désigner le maire, M. Raymond Larouche, à représenter la Municipalité au cours de ce souper bénéfique des œuvres de l'Évêque.

**Adopté à l'unanimité**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

\_\_\_\_\_  
Jimmy Poulin  
Directeur général et secrétaire-trésorier

**2018-03-82 Paiement de différentes factures affectées à des règlements d'emprunt**

ATTENDU les divers projets en cours;

ATTENDU la réception de diverses factures devant être affectées à des règlements d'emprunt;

Il est proposé par Aline Trudel  
Appuyé par Bernard Daoust  
Et résolu

D'ACQUITTER les factures suivantes pour un montant total de 8 310.21\$ (taxes en sus):

Numéro facture	Fournisseur	Montant avant taxes	Règlement
108698	Groupe ABS Inc.	1 191.05\$	411-2017
67138	Construction J.P. Roy Inc.	7 119.16\$	386-2015

QUE les dépenses (taxes en sus) indiquées au tableau ci-haut soient affectées aux règlements d'emprunt spécifiés.

**Adopté à l'unanimité**

**2018-03-83 Commission de protection du territoire agricole : utilisation à une fin autre que l'agriculture temporaire – lots 4 704 303 et 4 707 304, chemin Saint-Féréol**

ATTENDU la demande de *Groupe conseil UDA inc.* concernant une demande d'utilisation à une fin autre que l'agriculture conformément à l'article 58 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA) ;

ATTENDU QUE la demande vise la création d'un accès temporaire d'une durée d'un an sur le lot 4 704 304 et d'une aire de travail pour une durée d'un an sur le lot 4 704 303 ;

ATTENDU QUE l'utilisation à des fins autres que l'agriculture desdits terrains n'affectera nullement l'homogénéité du territoire agricole ;

ATTENDU QUE les travaux ont pour but l'entretien du réseau de gazoduc de TransCanada PipeLines Limited ;

ATTENDU que les travaux doivent se faire à des points spécifiques du réseau de gazoduc ;

ATTENDU QUE l'utilisation à des fins autres qu'agricoles sera pour une durée limitée ;

ATTENDU QUE les travaux se feront en partie dans le lit d'un cours d'eau ;

ATTENDU QU'une autorisation de la MRC de Vaudreuil-Soulanges est requise pour une intervention dans le cours d'eau ;

ATTENDU QUE la présente demande ne contrevenait pas aux différentes lois et règlements des autres instances gouvernementales au moment de son dépôt ;

ATTENDU QUE la présente demande ne contrevient pas aux règlements municipaux selon les documents fournis ;

ATTENDU QUE le demandeur s'engage à remettre les lieux dans leurs états d'origine avant les travaux ;

ATTENDU QUE le gazoduc visé par les travaux se trouve entièrement en zone agricole sur le territoire de la Municipalité ;

ATTENDU QUE les travaux d'entretien se réalisent principalement dans l'emprise d'une servitude en faveur de TransCanada Pipeline Limited ;

ATTENDU QU'il n'y a pas d'espace approprié disponible en zone non agricole ailleurs sur le territoire de la Municipalité ;

ATTENDU QUE la présente demande répond aux critères édictés à l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec ;

ATTENDU QUE le Comité administratif d'urbanisme a recommandé l'appui de la demande d'autorisation lors de sa réunion du 21 février 2018;

Il est proposé par Michel Proulx  
Appuyé par Bernard Daoust  
Et résolu

D'APPUYER la demande d'autorisation de Groupe conseil UDA inc. au nom de TransCanada Pipelines Limited adressée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'utilisation à une fin autre que l'agriculture des lots 4 704 303 et 4 707 304 pour la création d'accès temporaires et d'aires de travaux temporaires afin d'exercer des travaux d'entretien sur son réseau de gazoduc.

**Adopté à l'unanimité**

**2018-03-84 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)  
Demande acceptée**

ATTENDU la demande de Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposée au Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

ATTENDU QUE le CCU a recommandé l'acceptation du PIIA lors de sa réunion du 21 février et la réunion spéciale du 19 mars 2018;

Il est proposé par Louis Thauvette  
Appuyé par Aline Trudel  
Et résolu

D'ACCEPTER le Plan d'implantation et d'intégration architecturale, tel que déposé, pour la propriété suivante :

<i>Adresse</i>	<i>Nature de la demande</i>	<i>Décision</i>
10-12, rue Saint-Joseph (lot 2 048 359)	Travaux de peinture	Acceptée

**Adopté à l'unanimité**

**2018-03-85 Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) : dépôt d'un mémoire dans le cadre du projet de réfection de la digue de la centrale des Cèdres**

ATTENDU le projet de réfection de la digue de la centrale des Cèdres par Hydro-Québec dans la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

ATTENDU la première partie de l'audience publique du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE);

ATTENDU les préoccupations environnementales de la Municipalités des Cèdres relativement audit projet de réfection;

ATTENDU la volonté de déposer un mémoire dans le cadre de la deuxième partie de l'audience du BAPE;

Il est proposé par Aline Trudel  
Appuyé par Bernard Daoust  
Et résolu

QUE le Conseil municipal de la Municipalité des Cèdres dépose un mémoire au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) en regard du projet de réfection de la digue de la centrale des Cèdres à Les Cèdres.

**Adopté à l'unanimité**

**2018-03-86      Demande de dérogation mineure pour le 154, rue Leroux (lot 2 048 716) : marges latérales**

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure vise à permettre la construction d'une habitation unifamiliale avec une marge latérale est de 1,3 mètre et une marge latérale ouest de 3,65 mètres pour un total de 4,95 mètres alors que le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements prescrit une marge latérale minimale de 4,5 mètres pour un total de 9 mètres;

ATTENDU le plan projet d'implantation de l'arpenteur géomètre, M. David Simoneau, préparé le 9 février 2018, minute 10 264;

ATTENDU la présence d'une servitude de passage permettant une circulation piétonne uniquement;

ATTENDU la trame du cadre bâti existant;

ATTENDU QUE l'implantation proposée modifiée est moins importante que celle du bâtiment existant;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure ne provient pas d'une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure n'a pas pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

ATTENDU QUE le CCU a recommandé l'acceptation de la demande tel que déposé lors de sa rencontre du 21 février 2018;

ATTENDU QU'un avis public a été affiché le 26 février 2018;

ATTENDU QUE le maire a demandé, séance tenante, aux citoyens présents, s'ils ont des commentaires ou objections et qu'aucun citoyen ne s'est exprimé;

Il est proposé par    Marcel Guérin  
Appuyé par            Aline Trudel  
Et résolu

D'ACCEPTER la demande relative au 154, rue Leroux qui vise à permettre la construction d'une habitation unifamiliale avec une marge latérale est de 1,3 mètre et une marge latérale ouest de 3,65 mètres pour un total de 4,95 mètres alors que le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements prescrit une marge latérale minimale de 4,5 mètres pour un total de 9 mètres.

**Adopté à l'unanimité**

**2018-03-87 Cession pour fins de parcs, de terrain de jeux et d'espaces naturels  
Lot 2 046 418 (lots projetés 6 120 158, 6120 159 et 6 120 160 – montée  
Marsan et rue Daviau)**

ATTENDU la demande d'opération cadastrale affectant le lot 2 046 418 appuyée par le plan S 5558-1, minute 9634, daté du 19 juin 2017, préparé par l'arpenteur géomètre, M. Benoit Rolland, et déposé le 19 février 2018 ;

ATTENDU QUE la Municipalité n'aurait pas d'intérêt à faire l'acquisition de terrain à cet endroit ;

ATTENDU QUE cette demande concerne la subdivision du lot 2 046 418 afin de former trois lots distincts (lots projetés 6 120 158, 6 120 159 et 6 120 160) ;

ATTENDU QU'après étude, les membres du Comité administratif d'urbanisme recommandent au Conseil que la compensation pour le 10 % pour fins de parcs et terrain de jeux et d'espaces naturels soit versée en argent pour une valeur de 9 560 \$ ;

Il est proposé par Serge Clément  
Appuyé par Marcel Guérin  
Et résolu

D'ACCEPTER le versement de la somme de 9 560\$ pour compensation à la cession pour fins de parcs, de terrain de jeux et d'espaces naturels correspondant à 10% de la valeur du lot affecté.

**Adopté à l'unanimité**

**2018-03-88 Cession pour fins de parcs, de terrain de jeux et d'espaces naturels  
Lot 2 046 133 (lots projetés 6 220 680 et 6 220 681– chemin Saint-Féréol)**

ATTENDU la demande d'opération cadastrale affectant le lot 2 046 133 appuyée par le plan S 5904-2, minute 10 289, daté du 20 février 2018, préparé par l'arpenteur géomètre, M. Benoit Rolland, et déposé par M. Mario Levac le 20 février 2018 ;

ATTENDU QUE la Municipalité n'aurait pas d'intérêt à faire l'acquisition de terrain à cet endroit ;

ATTENDU QUE cette demande concerne la subdivision du lot 2 046 133 afin de former deux lots distincts (lots projetés 6 220 680 et 6 220 681) ;

ATTENDU QU'après étude, les membres du Comité administratif d'urbanisme recommandent au Conseil que la compensation pour le 10 % pour fins de parcs et terrain de jeux et d'espaces naturels soit versée en argent pour une valeur de 9 700\$ ;

Il est proposé par Marcel Guérin  
Appuyé par Louis Thauvette  
Et résolu

D'ACCEPTER le versement de la somme de 9 700 \$ pour compensation à la cession pour fins de parcs, de terrain de jeux et d'espaces naturels correspondant à 10% de la valeur du lot affecté.

**Adopté à l'unanimité**

**2018-03-89 Adoption du second projet de règlement numéro 395-6-2018 modifiant le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements afin de modifier certaines dispositions relatives à certains usages; apporter des corrections; régir la construction et l'implantation de bâtiments principaux et accessoires, régir les conditions à certains abattage d'arbres; modifier certaines dispositions sur l'aménagement des aires de stationnement; modifier le périmètre du noyau villageois; intégrer des disposition relatives aux contraventions, pénalités et recours et retirer une norme sur les enseignes**

ATTENDU QUE le règlement de zonage numéro 395-2016 de la Municipalité des Cèdres est entré en vigueur le 11 mai 2016;

ATTENDU QUE la Municipalité des Cèdres est régie par le *Code municipal* du Québec (CMQ) et assujettie aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU) et que le règlement de zonage numéro 395-2016 ne peut être modifié que conformément aux dispositions de cette loi;

ATTENDU QUE le Conseil municipal juge pertinent d'autoriser en zone H-19 l'usage « gîte touristique ou du passant » et ajouter certaines conditions d'implantation; étendre à l'ensemble du territoire l'usage « habitations privées d'hébergement » et retirer les normes encadrant l'aménagement des lieux pour cet usage; ajout et modifications de certaines définitions; modifier certaines normes d'accès et d'aménagement des stationnements; modifier certaines normes de construction relatives aux bâtiments principaux et accessoires; prescrire les pénalités à même le règlement; modifier les conditions pour certains abattages d'arbres et certaines plantations; modifier certaines normes relatives à l'affichage et procéder à des corrections;

ATTENDU QUE le Comité administratif d'urbanisme est favorable au projet de règlement;

ATTENDU l'adoption du premier projet de règlement lors de la séance ordinaire du Conseil du 13 février dernier;

ATTENDU QU'une consultation publique sur le premier projet de règlement tel que prévu à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme s'est déroulée le mercredi 7 mars 2018 à 19h et qu'aucune modification n'a été apportée audit règlement;

Il est proposé par Aline Trudel  
Appuyé par Louis Thauvette  
Et résolu

QUE le Conseil adopte le second projet de règlement portant le titre de :  
***Règlement numéro 395-6-2018 modifiant le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements afin de modifier certaines dispositions relatives à certains usages; apporter des corrections; régir la construction et l'implantation de bâtiments principaux et accessoires, régir les conditions à certains abattage d'arbres; modifier certaines dispositions sur l'aménagement des aires de stationnement; modifier le périmètre du noyau villageois; intégrer des disposition relatives aux contraventions, pénalités et recours et retirer une norme sur les enseignes***

QUE le texte du règlement numéro 395-6-2018 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

**Adopté à l'unanimité**

**2018-03-90** **Avis de motion - règlement numéro 395-6-2018 modifiant le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements afin de modifier certaines dispositions relatives à certains usages; apporter des corrections; régir la construction et l'implantation de bâtiments principaux et accessoires, régir les conditions à certains abattages d'arbres; modifier certaines dispositions sur l'aménagement des aires de stationnement; modifier le périmètre du noyau villageois; intégrer des disposition relatives aux contraventions, pénalités et recours et retirer une norme sur les enseignes**

**AVIS DE MOTION ET DISPENSE DE LECTURE** est par les présentes donné par la conseillère, ALINE TRUDEL qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du Conseil, le règlement numéro 395-6-2018 modifiant le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements afin de modifier certaines dispositions relatives à certains usages; apporter des corrections; régir la construction et l'implantation de bâtiments principaux et accessoires, régir les conditions à certains abattages d'arbres; modifier certaines dispositions sur l'aménagement des aires de stationnement; modifier le périmètre du noyau villageois; intégrer des disposition relatives aux contraventions, pénalités et recours et retirer une norme sur les enseignes.

Ce règlement sera adopté avec dispense de lecture conformément au Code municipal.

**2018-03-91** **Adoption du règlement numéro 420-2018 décrétant un emprunt de 517 500\$ relatif à la construction de vingt-trois installations septiques**

ATTENDU QUE la Municipalité des Cèdres désire améliorer la qualité de l'environnement sur son territoire;

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté, par règlement, en juillet 2014, un programme de réhabilitation de l'environnement conformément à l'article 92 alinéas 2 et 3 de la Loi sur les compétences municipales ayant pour but d'aider les citoyens qui doivent se conformer au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q.2., R.22);

ATTENDU QUE ce programme vise à consentir un prêt à certains citoyens qui sont dans l'obligation de mettre aux normes le système d'évacuation et de traitement des eaux usées de leur résidence isolée;

ATTENDU QUE le règlement instaurant ce programme prévoit son financement par un emprunt municipal;

ATTENDU QU'un avis de motion a été dûment donné et un projet de règlement adopté lors de la séance municipale du 13 février 2018;

ATTENDU QU'un registre référendaire sera ouvert sans interruption le 27 mars 2018 de 9 h à 19 h à l'hôtel de ville de la Municipalité ;

Il est proposé par Louis Thauvette

Appuyé par Michel Proulx  
Et résolu

QUE le Conseil adopte le règlement portant le titre de :  
***Règlement numéro 420-2018 décrétant un emprunt de 517 500 \$ relatif à la construction de vingt-trois installations septiques privées***

QU'IL SOIT, PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT, DÉCRÉTÉ ET STATUÉ  
COMME SUIT :

#### **ARTICLE 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

#### **ARTICLE 2**

Afin de financer le programme de réhabilitation de l'environnement décrété par le règlement numéro 372-2014, dont copie est jointe au présentement règlement en annexe A, le Conseil est autorisé à dépenser et à emprunter une somme maximale de 517 500\$, incluant les frais de financement, remboursable en 20 ans. Le détail des dépenses est joint au présent règlement à l'annexe B.

#### **ARTICLE 3**

Afin de pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé annuellement durant le terme de l'emprunt sur chaque immeuble imposable identifié au présent règlement en annexe C, une compensation d'après la valeur des travaux individuels effectués sur ledit immeuble.

Le Conseil approprie spécialement au paiement de l'emprunt, les deniers qui seront recouverts annuellement en remboursement des prêts consentis en vertu du règlement créant le programme de réhabilitation de l'environnement.

#### **ARTICLE 4**

Toute propriétaire de qui est exigée la compensation en vertu du présent règlement, peut être exempté en payant en un versement la part de capital relative à cet emprunt avant la première émission de cet emprunt ou toute émission subséquente.

#### **ARTICLE 5**

Le Conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.



Le Conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de la dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspond au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

## **ARTICLE 6**

Le présent règlement numéro 420-2018 abroge à toutes fins que de droit, le règlement numéro 410-2017.

## **ARTICLE 7**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

**Adopté à l'unanimité**

### **2018-03-92 Adoption du règlement numéro 304-10-2018 modifiant le règlement du plan d'urbanisme numéro 304-2008 et ses amendements afin de modifier le périmètre du noyau villageois**

ATTENDU QUE conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil municipal de la Municipalité des Cèdres a adopté le 15 janvier 2008, un règlement portant le numéro 304-2008, intitulé « Plan d'urbanisme »;

ATTENDU Qu'un avis de motion a été dûment donné et un projet de règlement adopté lors de la séance ordinaire du Conseil du 13 février dernier;

ATTENDU QU'une consultation publique sur le projet de règlement tel que prévu à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme s'est déroulée le mercredi 7 mars 2018 à 19h et qu'aucune modification n'a été apportée audit règlement;

Il est proposé par Aline Trudel  
Appuyé par Marcel Guérin  
Et résolu

QUE le Conseil adopte le règlement portant le titre de :  
***Règlement du plan d'urbanisme numéro 304-10-2018 modifiant le règlement du plan d'urbanisme numéro 304-2008 afin de modifier le périmètre du noyau villageois***

QU'IL SOIT, PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT, DÉCRÉTÉ ET STATUÉ COMME SUIT :

## **ARTICLE 1**

Le précédant préambule fait partie intégrante du présent projet de règlement du plan d'urbanisme numéro 304-10-2018.

## **ARTICLE 2**

La carte 7 feuillet 1 « Contraintes naturelles et anthropiques » est remplacée par la carte en annexe 1 du présent règlement.

## **ARTICLE 3**

Le présent règlement fait partie intégrante du règlement du plan d'urbanisme numéro 304-2008 qu'il modifie.

## **ARTICLE 4**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

**Adopté à l'unanimité**

### **2018-03-93      Dépôt de la liste des documents ayant atteint leur durée de vie**

ATTENDU QUE le calendrier des délais de conservation de la Municipalité des Cèdres détermine les périodes de conservation des documents et autorise leur élimination ou versement aux archives à l'échéance de ces périodes, tel que requis par la Loi sur les archives;

ATTENDU QUE certains documents ont atteint leur durée de vie utile;

ATTENDU QUE la liste des documents à éliminer est soumise au Conseil municipal ;

Il est proposé par    Marcel Guérin  
Appuyé par            Bernard Daoust  
Et résolu

D'ACCEPTER le dépôt de la liste des documents ayant atteint leur durée de vie utile pour fins d'élimination.

**Adopté à l'unanimité**

### **2018-03-94      Dépôt du rapport des activités du trésorier d'élection en regard de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ c. E-2.2) pour l'année 2017**

ATTENDU le rapport des activités du trésorier d'élection pour l'exercice financier 2017;

ATTENDU QUE le trésorier doit, le cas échéant, au plus tard le 1er avril de chaque année, déposer devant le Conseil de la Municipalité, un rapport de ses activités pour l'exercice financier précédent;

Il est proposé par    Bernard Daoust  
Appuyé par            Louis Thauvette  
Et résolu

DE PRENDRE ACTE du dépôt du rapport des activités du trésorier d'élection pour l'année 2017 fait en vertu de l'article 513 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

**Adopté à l'unanimité**

**2018-03-95 Comité de la santé et sécurité au travail : modification des membres**

ATTENDU le départ de Mme Jocelyne Dubé et de M. Réal Bériault, membres du Comité sur la santé et sécurité au travail;

ATTENDU la pertinence de nommer de nouveaux membres;

Il est proposé par Bernard Daoust  
Appuyé par Michel Proulx  
Et résolu

DE NOMMER Mme Jacinthe Bédard, agente aux ressources humaines, matérielles et à l'informatique et M. André Deschambault, responsable des bâtiments municipaux, à titre de membres du Comité de la santé et sécurité au travail.

**Adopté à l'unanimité**

**2018-03-96 Démission de Luc Durand à titre de chef d'équipe**

ATTENDU la lettre de démission de M. Luc Durand à titre de chef d'équipe au Service des travaux publics en date du 20 février dernier;

Il est proposé par Serge Clément  
Appuyé par Michel Proulx  
Et résolu

D'ACCEPTER la démission de M. Luc Durand à titre de chef d'équipe au Service des travaux publics;

QUE la démission est effective au 22 février 2018.

**Adopté à l'unanimité**

**2018-03-97 Autorisation pour l'implantation d'un arrêt obligatoire temporaire amovible à l'intersection des rues Bissonnette et des Lilas**

ATTENDU la demande d'implantation d'un arrêt obligatoire à l'intersection des rues Bissonnette et des Lilas;

ATTENDU l'analyse et la recommandation du Comité des Services techniques et travaux publics;

Il est proposé par Bernard Daoust  
Appuyé par Aline Trudel  
Et résolu

D'AUTORISER l'implantation d'un arrêt obligatoire temporaire amovible à l'intersection des rues Bissonnette et des Lilas lors d'événements en noyau villageois nécessitant un détour vers l'intersection des rues Bissonnette et des Lilas.

**Adopté à l'unanimité**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

\_\_\_\_\_  
Jimmy Poulin  
Directeur général et secrétaire-trésorier

**2018-03-98**

**Mandat de services professionnels d'ingénierie / réfection du poste de suppression d'aqueduc Saint-Féréol**

ATTENDU l'appel d'offres sur invitation acheminé le 26 février 2018 conformément aux règles applicables en matière d'adjudication de contrats municipaux, à la Politique sur l'acquisition des biens et services et la Politique de gestion contractuelle;

ATTENDU l'ouverture des soumissions le 19 mars 2018;

ATTENDU l'évaluation des soumissions basée sur des critères de qualité par le Comité de sélection le 19 mars 2018 tel que présenté dans le tableau ci-après :

<b>Rang</b>	<b>Soumissionnaire</b>	<b>Pointage intérimaire</b>	<b>Rapport « qualité/prix »</b>	<b>Montant soumissionné (taxes en sus)</b>
1	Asisto Inc.	79	26.06	49 500\$
2	Les Services EXP inc.	98	18.64	79 420\$
3	Comeau Experts- Conseils	78	16.05	79 750\$

ATTENDU la recommandation du Comité de sélection;

Il est proposé par Marcel Guérin  
Appuyé par Michel Proulx  
Et résolu

D'OCTROYER le mandat de services professionnels d'ingénierie et d'architecture incluant la surveillance de chantier pour la réfection du poste de suppression d'aqueduc Saint-Féréol à Asisto Inc. au coût de 49 500 \$ (taxes en sus);

QUE le coût du mandat soit ajusté suite à l'ouverture des soumissions relatives à la réalisation des travaux de construction et sera établi à partir de la moyenne des prix des 3 plus bas soumissions conformes pour les travaux retenus et réalisés (avant taxes);

QUE le coût du mandat ajusté soit basé sur les pourcentages suivants :

Services professionnels d'architecture : 1% de la moyenne des prix des  
3 soumissions conformes les  
plus basses.

Services professionnels d'ingénierie : 8% de la moyenne des prix des  
3 soumissions conformes les  
plus basses.

**Adopté à l'unanimité**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au surplus accumulé pour effectuer la dépense / TECQ.

---

Jimmy Poulin  
Directeur général et secrétaire-trésorier

**2018-03-99 Aide à l'amélioration du réseau routier municipal : approbation des dépenses**

Il est proposé par Louis Thauvette  
Appuyé par Bernard Daoust  
Et résolu

QUE le Conseil municipal approuve les dépenses pour les travaux de pavage exécutés sur le chemin Saint-Antoine pour un montant subventionné de 10 500\$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec;

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur le chemin Saint-Antoine au montant de 60 612,28\$ (taxes incluses) dont la gestion incombe à la Municipalité et que le dossier de vérification a été constitué;

QUE la présente résolution abroge la résolution numéro 2017-11-461.

**Adopté à l'unanimité**

**2018-03-100 Autorisation pour procédure d'accréditation pour l'enseignement des programmes de formation des premiers répondants**

ATTENDU QUE le Service de sécurité incendie de la Municipalité des Cèdres désire obtenir l'accréditation pour l'enseignement des programmes de formation des premiers répondants ;

ATTENDU QUE le Service de sécurité incendie possède presque tout le matériel, la compétence et les exigences pour réaliser l'enseignement aux premiers répondants selon les exigences du CISSSMC ;

Il est proposé par Serge Clément  
Appuyé par Michel Proulx  
Et résolu

QUE la Municipalité des Cèdres signifie son intérêt pour dispenser les programmes de formation des premiers répondants élaborés par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS);

QUE la Municipalité des Cèdres autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Jimmy Poulin, à signer l'entente d'accréditation pour l'enseignement des programmes de formation des premiers répondants intégrés aux services pré-hospitaliers d'urgence.

**Adopté à l'unanimité**

#### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au surplus accumulé pour effectuer la dépense.

---

Jimmy Poulin  
Directeur général et secrétaire-trésorier

#### **Période de questions allouée aux personnes présentes**

*Début de la période : 20h05*

*Fin de la période de questions : 20h56*

#### **Parole au Conseil**

Les membres du Conseil ont la possibilité de soumettre leurs questions ou commentaires au Conseil.

#### **2018-03-101 Levée de la séance ordinaire**

ATTENDU QUE les points à l'ordre du jour sont tous épuisés;

Il est proposé par Serge Clément  
Appuyé par Michel Proulx  
Et résolu

QUE la présente séance ordinaire soit levée à 21h13.

**Adopté à l'unanimité**

Raymond Larouche  
Maire

Jimmy Poulin  
Secrétaire-trésorier